



# La police genevoise s'arme de Tasers pour ses interventions

**SECURITÉ • Trois pistolets électriques ont été acquis par les forces de l'ordre. Très réglementé, leur usage sera réservé aux cas extrêmes, en lieu et place d'une arme à feu.**

**COMMENTAIRE**

## Un mauvais signal

PHILIPPE BACH

L'achat de Tasers par les forces de l'ordre genevoises n'est pas des plus opportuns. Oh, certes, un cadre réglementaire strict a été édicté. Mais on a mis le doigt dans l'engrenage et il y a toujours à craindre de la banalisation d'une telle arme. Car, quelles que soient les belles promesses faites hier, on voit dans d'autres villes et dans d'autres pays, ces pistolets électriques faire partie de l'attirail de base des policiers. Avec les bavures qu'on connaît. D'où un moratoire sur la généralisation de ces engins exigé par Amnesty International.

C'est un bien mauvais signal que Genève envoie aux autres cantons romands. Et un fier service qu'il rend à l'entreprise Taser, qui pourra se targuer, dans sa propagande, d'avoir séduit la capitale des droits de l'homme.

Hier, on nous a présenté le pistolet électrique comme une alternative à l'arme à feu. Mais il sera toujours plus tentant d'utiliser une telle arme plutôt que de donner l'ordre d'abattre une personne représentant un danger. Paradoxalement, en étant – théoriquement – non léthal, le Taser peut être utilisé plus fréquemment. Partant, son incorporation dans l'arsenal des forces de l'ordre peut accroître la violence de l'Etat, qui devrait pourtant rester l'exception.



Trois Tasers X-26 ont été acquis pour le prix de 2150 francs l'unité. J.-P. DI SILVESTRO

PHILIPPE BACH

La nouvelle a éclipsé les autres aspects de la conférence de presse annuelle de la police genevoise visant à faire le point sur les activités des forces de l'ordre et sur l'évolution en matière de sécurité, telle que l'ont établie les statisticiens du quai des Brâmes.

Trois Tasers X-26 ont été acquis par la police genevoise pour le prix de 2150 francs l'unité. Il s'agit d'un armement réservé aux polices ou aux armées. Une arme dite de neutralisation momentanée tout de même assez éloignée de ce qui peut être acquis sur le marché libre de certains pays.

Seize gendarmes du groupe d'intervention ont été formés au maniement de ces engins. Ces derniers utilisent une technologie appelée EMD (pour Electro-Muscular Disruption ou Perturbation électro-musculaire). Deux fils reliés à des hameçons envoient un courant de 50000 volts durant cinq secondes dans le corps du sujet qu'il est prévu d'immobiliser. Résultat de ce choc, il est tétanisé et tombe à terre. «Ce n'est pas douloureux en soi, mais extrêmement oppressant», concède l'un des gendarmes du groupe d'interven-

tion. Qui a été lui-même immobilisé à l'aide d'un Taser.

L'état-major de la police était présent au grand complet hier. Il a insisté sur le caractère exceptionnel des engagements de cette arme controversée. Même si Benoît Kuchler, chef criminaliste, se veut rassurant. Selon lui, bien employé, le Taser n'est pas dangereux. Une abondante littérature scientifique ne met pas en évidence de problèmes cardiaques particuliers. Du moins en France.

### Du bon emploi

Quid des morts évoqués notamment dans des rapports d'Amnesty International? «Il faut savoir que l'emploi du Taser n'est pas approprié pour les cas psychiatriques avec des crises de démence», explique M. Kuchler. «Quel que soit le type de contraintes alors utilisé – et elles sont parfois insupportables –, cela peut mettre en danger la vie du malade.» Il évoque des décès imputés au seul enfermement d'une personne en crise. Bref, pour lui, les décès constatés aux Etats-Unis relèvent probablement d'un emploi inapproprié de cette arme.

Le Taser que la police genevoise entend utiliser est fort éloigné du recours ba-

nalisé pratiqué aux Etats-Unis. «Cela doit être une alternative à l'arme à feu», précise Daniel Oguey, commandant de la gendarmerie adjoint. Selon les chiffres de la police genevoise, l'an passé, dans une douzaine d'interventions, l'emploi du Taser aurait pu se justifier.

Selon la doctrine d'engagement, quatre types d'intervention sont évoqués: le cas de forcenés, de suicidaires, d'individus en crise de démence qui mettent en danger leur vie ou celle d'autrui et les mutineries en prison. En revanche, pas question d'utiliser un Taser dans le contexte d'une expulsion de réfugiés déboutés.

Un cadre réglementaire relativement strict a été prévu: les engins sont munis de minicaméras, qui permettront de documenter les interventions. Enfin, l'utilisation d'un Taser sera conditionnée à l'autorisation de l'officier responsable d'une intervention. I

De fait, les chiffres de la criminalité à Genève sont relativement stables. Les cambriolages augmentent de 20% – des effectifs viennent d'être déplacés pour faire face à cette recrudescence – mais le nombre de meurtres diminue, tout comme le nombre de morts sur les routes.

## Les maires des communes se mobilisent pour le vélo

**MOBILITÉ • Le Touring Club Suisse de Genève relance le «Défi vélo électrique».**

Après l'Association transports et environnement, c'est son frère ennemi, le Touring Club Suisse de Genève (TCS) qui milite activement pour la promotion du vélo électrique.

L'année passée, le TCS de Genève avait lancé le «Défi vélo électrique», permettant à des centaines de personnes d'utiliser gratuitement la bicyclette à assistance électrique pendant une semaine. A l'issue de l'expérience, 330 personnes en avaient acheté une. «Nous voulions promouvoir le vélo pour les types de déplacements urbains et professionnels. Mais, pour 2009, nous collaborons avec les communes pour démontrer que ce mode de transport est aussi adapté pour les déplacements plus longs et pour les personnes d'un certain âge qui voudraient continuer à se déplacer à vélo. Elles constateront qu'il permet un déplacement agréable et confortable», déclare Guy Zwahlen, le président de la Section genevoise.

Cette année, le TCS renouvelle donc son action ainsi que l'offre de rabais de 500 francs à ses membres, à l'achat d'un modèle. Mais le TCS vise un public plus large: les habitants des communes du canton. Hier matin, ce sont donc quatorze maires et conseillers municipaux qui ont montré l'exemple en pédalant sur le pont des Bergues et sur la place du Rhône. Ainsi, à partir du 25 avril et jusqu'au 26 septembre, le TCS fera un tour des communes pour promouvoir le vélo qui pourra être emprunté chaque samedi, de 9h à 15h.

Mais toute personne intéressée peut appeler le TCS et réserver le vélo pour une semaine.

LAURENCE BRON

Ref: Réservations et commandes auprès des agences TCS au 022 417 20 30.

Les dates de la tournée «Défi vélo électrique»: 25 avril à Meyrier, 2 mai à Jussey, 9 mai à Versoix, 16 mai Genève et Avully, 23 mai à Thoiry, 30 mai à Hermance, 6 juin à Meyrin, 13 juin à Cartigny, 20 juin à Puplinge, 4 juillet à Onex, 11 juillet à Choulex, 18 juillet à Carouge, 25 juillet à Satigny, 22 août à Genéthod, 5 septembre à Chêne-Bourg, 12 septembre à Plan-les-Ouates, 19 septembre à Meirier, 26 septembre à Corsier.

## «Il y a un risque de banalisation»

### «C'est un mauvais signal.»

Porte-parole d'Amnesty International Suisse, Manon Schick ne voit pas d'un bon œil l'acquisition de trois pistolets électriques Taser par la police genevoise, la première à faire le pas en Suisse romande. Après avoir publié, fin 2008, un rapport faisant état de plus trois cents cas de décès liés – indirectement – à l'utilisation de ces armes aux Etats-Unis entre 2001 et 2008, l'organisation réclamait un moratoire sur l'achat et l'usage des pistolets à électrochocs en Suisse. «Au

moins en attendant d'avoir davantage de garanties.»

Manon Schick nuance toutefois son propos: «Nous ne sommes pas contre le Taser en général, mais son utilisation nécessite une réglementation très stricte. A priori cela semble être le cas à Genève, c'est plutôt rassurant.» Seul le groupe d'intervention de la gendarmerie, après formation, sera habilité à y recourir. Et dans certains types d'intervention (lire ci-dessus). Selon l'ONG, le Taser ne devrait toutefois être employé qu'en der-

nier recours, au même titre que l'arme à feu de service. Or il y a un risque de banalisation, pointe sa porte-parole: «Il s'agit bien d'une arme potentiellement létale. Si le Taser devenait un simple moyen pour calmer des forcenés, ce serait très grave.»

Damien Scalia, président de la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'homme, abonde: «Le fait que cette arme soit perçue comme non mortelle risque d'élargir le spectre de son utilisation. On réfléchit

plus longtemps avant de sortir une arme à feu qu'un pistolet électrique. Il y a des risques de dérapage.» Le militant s'interroge tout autant sur son utilité. «En milieu carcéral (une des utilisations potentielles, ndr), par exemple, la police a toujours trouvé des moyens d'intervenir sans avoir à sortir ses armes. Je doute qu'il y ait une réelle nécessité.»

Par ailleurs, Damien Scalia rappelle que des instances internationales comme le Conseil de l'Europe considèrent les armes à électrochocs

comme de potentiels «instruments de torture», dans la mesure où elles provoquent des souffrances aiguës. «Mais j'ose espérer que ça ne sera pas le cas de la part de la police genevoise», précise-t-il.

Manon Schick craint également un effet boule de neige en Suisse romande. «En ouvrant la voie, Genève risque d'encourager d'autres polices à recourir au Taser, alors que plusieurs cantons avaient décidé d'y renoncer.»

MARIO TOGNI

### EN BREF

#### UN PÔLE D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FINANCE

**UNIVERSITÉ** L'Uni veut devenir un pôle d'excellence en matière de gestion de portefeuille et de gouvernance d'entreprise. Elle a annoncé hier avoir créé dans ce but un Institut de recherche et de formation en finance. Il devrait être opérationnel à l'automne et être pluridisciplinaire, a expliqué devant la presse le recteur Jean-Dominique Vassalli. ATS



## LE COURRIER AU SALON DU LIVRE 09

Venez rencontrer nos journalistes du 22 au 26 avril sur notre stand du Village Alternatif

www.lecourrier.ch - www.village-alternatif.org

